



DEPARTEMENT DES PYRENEES-ORIENTALES
VILLE DE CERET

Date de convocation :
27/05/2026

Nombre de conseillers
municipaux

En exercice : 29
Présents : 26
Procurations : 03
Votants : 29

OBJET :

ORGANISATION

==--==

**Conseils de quartiers
Charte, règlement et
désignation des élus
référents**

==--==

En l'an deux mille vingt-six et le trois juin, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, en mairie, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Michel COSTE, Maire.

Présents : M. COSTE Michel, Maire, M. ANGULO José, Mme COSTASECA-VIDALOU Bernadette, Mme JUSTAFRE Stéphanie, M. DUNYACH Denis, M. BELTRAN José, Mme LACOMBE Maria, M. LABELLE Thierry, Mme CAPEILLE Sandrine, M. PUIGMAL Patrick, Mmes BARANOFF Brigitte, BOISORIEUX Michelle, DUNYACH Monique, Mme BENARD Gisèle, MM. MARITON Bruno, BRISSAUD Nina, MM. MAS Jean-Louis, FROIDEVAUX Sébastien, PEJOAN Philippe, Mmes GRIERSON Anne, MM. ROIG Julien, PARAYRE Jean, MORET Thierry, Mme MARTINEZ Montserrat, Mmes WICKENBURG Sarah, ROCA Aurélie, Conseillers Municipaux.

Absent(s) ayant donné procuration :

M. DERBOIS Guy, Conseiller Municipal, ayant donné procuration à M. DUNYACH Denis, Adjoint ;

Mme MILLET Frédérique, Conseillère Municipale, ayant donné procuration à M. LABELLE Thierry, Adjoint ;

M. BRULE François, Conseiller Municipal, ayant donné procuration à Mme ROCA Aurélie, Conseillère Municipale ;

Secrétaire de séance : M. ROIG Julien, Conseiller Municipal

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L.2143-1 relatif aux conseils de quartier ;

Vu la délibération n°113/2020 du 23 septembre 2020 portant adoption de la charte des conseils de quartiers, création de quatre quartiers secteurs et désignation des élus référents ;

Vu le renouvellement général du conseil municipal intervenu en 2026 ;

Vu la nouvelle charte des conseils de quartiers de Céret, annexée à la présente délibération ;

Considérant que les conseils de quartiers constituent un outil de démocratie locale, de dialogue, de concertation et de proposition entre les habitants, les acteurs locaux et les élus ;

Considérant que ces instances disposent d'un rôle consultatif et d'initiative, le pouvoir de décision relevant du conseil municipal ;

Considérant qu'il convient, pour le nouveau mandat municipal, de modifier l'organisation des conseils de quartiers afin de renforcer la proximité avec les habitants et d'adapter le découpage aux réalités du territoire communal ;

Considérant qu'il est proposé de substituer à l'organisation précédemment retenue une nouvelle organisation comprenant sept conseils de quartiers ;

LE CONSEIL MUNICIPAL

Entendu le rapport et après en avoir délibéré,

DECIDE

à la majorité de ses membres présents ou représentés (6 abstentions)

- DE MODIFIER l'organisation, le découpage, la charte, le règlement intérieur et les référents des conseils de quartiers, tels que proposés et annexés,

- **D'APPROUVER** la nouvelle charte des conseils de quartiers de Céret, annexée à la présente délibération, ainsi que le règlement intérieur.

Cette charte fixe notamment les domaines de compétences, les conditions de participation, l'organisation, les modalités de fonctionnement, les moyens mis à disposition ainsi que le rôle de la commission des conseils de quartiers.

Afin d'assurer la cohérence avec la désignation proposée, la composition de chaque conseil de quartier comprend un ou plusieurs élus municipaux référents désignés par le conseil municipal, ainsi que des membres volontaires du quartier.

- **D'APPROUVER** le nouveau découpage des conseils de quartiers comme suit et **DE DESIGNER** les élus référents des conseils de quartiers :

Conseil de quartier	Élus référents
Vieux Céret	Mme Frédérique MILLET, M. Philippe PEJOAN, M. Sébastien FROIDEVAUX
Céret Nord	Mme Stéphanie JUSTAFRÉ, M. Jean-Louis MAS, M. Bruno MARITON
Céret Ouest	Mme Gisèle BÉNARD
Céret Est	Mme Nina BRISSAUD, Mme Brigitte BARANOFF
Céret Nord-Est	M. Thierry LABELLE
Quartier Centre-ville	Mme Anne GRIERSON, Mme Sandrine CAPEILLE, M. Guy DERBOIS
Les Écart	Mme Bernadette COSTASECA, M. Julien ROIG

Ainsi fait et délibéré à CERET, les jour, mois et an susdits.
Pour expédition conforme.

Le Maire de CERET
Michel COSTE



Le secrétaire de séance,
Julien ROIG

Le Maire de CERET

CERTIFIE sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux devant son auteur dans les deux mois à compter de sa notification. Elle peut également faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montpellier dans les deux mois à compter de sa publication.



CHARTRE DES CONSEILS DE QUARTIERS DE CERET

Le Conseil de quartier est un outil favorisant la participation citoyenne, forme originale de démocratie locale. Il constitue un espace public de dialogue entre citoyens, représentants associatifs, élus référents. Cet espace de concertation et de proposition a pour but d'améliorer la qualité de vie des habitant(e)s dans leur quartier et de maintenir du lien social. Pour ce faire un budget de fonctionnement sera alloué et voté en conseil municipal.

Les habitants sont conviés à venir y confronter librement les expériences et leurs avis pour élaborer ensemble des projets pour notre ville. Les conseils de quartiers sont des outils privilégiés de solidarité sociale et un moteur du développement urbain.

Ils jouent un rôle consultatif et d'initiative, le pouvoir de décision revenant au conseil municipal.

DECOUPAGE DES QUARTIERS DE CERET ET ELU(E)S REFERENT(E)S

VIEUX CERET - 842 adresses

Rue et place de la République, rue du Commerce, rue Siriéys, avenue des Tilleuls, rue et impasse des capucins, place de l'église, boulevard Simon Batlle, rue Fontaine Dauder, avenue Aribaud, boulevard Arago, boulevard Joffre, Place de la Liberté, rue Maillol, rue Danton, rue de la Fusterie, des Evadés de France, du vieux Céret, Parayre, Brune, Rameil, Hugo, Manolo, Lafayette, Tilleuls, Costète, Petit Paris, Amade, Portelles, Fontfrede, Place Picasso, 9 jets...

Élus référents : Mme MILLET Frédérique, M. PEJOAN Philippe, M. FROIDEVAUX Sébastien

CERET NORD – 347 adresses

Rue de la Padragouse, 8 mai 1945, Aspres, Paloma, Sageloli, chemin de Vives, Mimosas, Hermitage, Beltric, ST Marguerite, Guitard, Oratory, Soleil Levant, Allée et Cour Aubiry, Pastoure, Acacia...

Élus référents : Mme JUSTAFRE Stéphanie, M. MAS Jean Louis, M. MARITON Bruno

CERET OUEST – 799 adresses

Secteurs Avenue de la gare, la Jouberte, Avenue Vignes Planes, rue Ronde, Camo, Pla Guillem, Balcon du Canigou, Cigales, Déodat de Séverac, Vallespir, Irla, Marie Curie, Mas Badou, Vienna, Massé, Camp dels Ocells, Coll de la Cirera, Juin, Clos des vignes...

Élue référente : Mme BENARD Gisèle,

CERET EST – 493 adresses

Rue de la Cascade, Nogarède, Astrabol, Baoussous, Falguerolles, Paloll a la Selva, Avenue d'Espagne, Rue de Catalogne, Casa Blanca, De l'Enclos, Boularic, Chene liège, Bosquet, Le Promontoire ...

Elues référentes : Mme BRISSAUD Nina, Mme BARANOFF Brigitte

CERET NORD EST – 553 adresses

Bd Jean Moulin, Rue de la Tramontane, Dr Ey, Conque, Cortie Mattes, Forum, Forné, Haviland, Crastre, Bente Farines, Micocouliers, Canigounec, Manitrauc, Michelet, Cosmonautes, chemin Sant Pluget, Place de l'Univers, Copernic, Einstein, Gagarine, Pont, Etoiles, Av Foch...

Élu référent : M. LABELLE Thierry,

CERET CENTRE VILLE : 563 adresses

Rue St Ferréol, Arènes, Cami Ral, Clémenceau, Général de Gaulle, Beausoleil, Sardane, Cardonne, Fontaine d'Amour, Mitterrand, Erre, Braudel, Braille, Parmentier, Violet, Ventous, Claudel....

Élus référents : Mme GRIERSON Anne, Mme CAPEILE Sandrine, Mr DERBOIS Guy,

CERET LES ECARTS : 411 adresses

Las Bourgueres, Hauts de Céret, Mas Gource, Sirieys, De La Tourre, St Georges, Coll de Bousells, Rte de la Foret, Riu Cerda, St Férreol, zone Oulrich...

Élus référents : Mme COSTASECA Bernadette, Mr ROIG Julien

REGLEMENT INTERIEUR

Article 1 : *DOMAINE DE COMPETENCES*

1.1 Le Conseil de Quartier est force de propositions dans les domaines suivants :

- ✓ Voirie, trottoirs
- ✓ Circulation, signalisation, éclairage public
- ✓ Espaces verts, propreté, environnement, cheminements piétons et mobilités douces

1.2 Le Conseil de Quartier peut émettre des avis concernant la situation du quartier dans d'autres domaines :

- ✓ Bâtiments communaux
- ✓ Réseaux divers, ordures ménagères
- ✓ Espaces de convivialité
- ✓ Déplacements, transports en commun
- ✓ Installations sportives ou socioculturelles
- ✓ Animations, vie sociale, sécurité

1.3 Le Conseil de Quartier exerce un rôle privilégié dans la mise en œuvre des réflexions sur l'avenir du quartier, en liaison avec le projet de développement de la commune.

Article 2 : *PARTICIPATION*

La participation aux concertations de quartier est gratuite, bénévole et individuelle. Elle est subordonnée aux conditions suivantes :

- ✓ Résider ou travailler dans le quartier
- ✓ S'engager à œuvrer dans l'intérêt de la ville, du quartier et de ses habitants.
- ✓ Pour être éligible au Conseil de quartier, il faut avoir plus de 16 ans.

Article 3 : *ORGANISATION, FONCTIONNEMENT*

3.1 La composition d'un Conseil de quartier est la suivante :

- ✓ 3 élus municipaux maximum référents, habitant le quartier
- ✓ Des membres volontaires du quartier désignés lors de la première réunion

3.2 Les rencontres de quartier se tiennent au moins 3 fois par an. Elles font l'objet d'un compte-rendu envoyé aux participant(e)s. Un délai de deux mois est préconisé pour donner suite aux propositions et envoyé aux membres.

3.3 Des réunions communes « inter quartiers » sur des sujets intéressant plusieurs quartiers sont également possible

3.4 Création d'une commission des élus référents de l'ensemble des quartiers afin d'échanger sur leur propre expérience une fois par an

3.5 Le **Vice-Président de la commission** centralisera les comptes rendus des différentes réunions des conseils de quartiers. Il fera remonter les demandes auprès de l'adjoint en charge des relations avec les services techniques. Ce dernier rendra compte dans les 2 mois de l'évolution de la réalisation des petits travaux sollicités. Le vice-président animera la réunion des référents, un cycle d'une réunion par an est proposé.

Article 4 : MOYENS

Les Conseils de Quartiers disposent d'un budget de fonctionnement, la mairie met à leur disposition les moyens nécessaires : lieu de réunion, plans, documents de travail, moyens de diffusion. Le bulletin municipal et le site informatisé de la mairie ouvrent leurs colonnes aux informations en provenance des Conseils de quartiers.

Article 5 : COMMISSION DES CONSEILS DE QUARTIER

Présidée par le maire, sa composition est fixée par le Conseil Municipal.
Elle rassemble les représentants désignés des Conseils de quartiers afin d'impulser et coordonner leur activité, au moins une fois par an lors d'une journée de travail.

Cette charte et ce règlement intérieur sont établis pour une durée de six ans mais peut être modifiée par le Conseil Municipal si nécessaire.

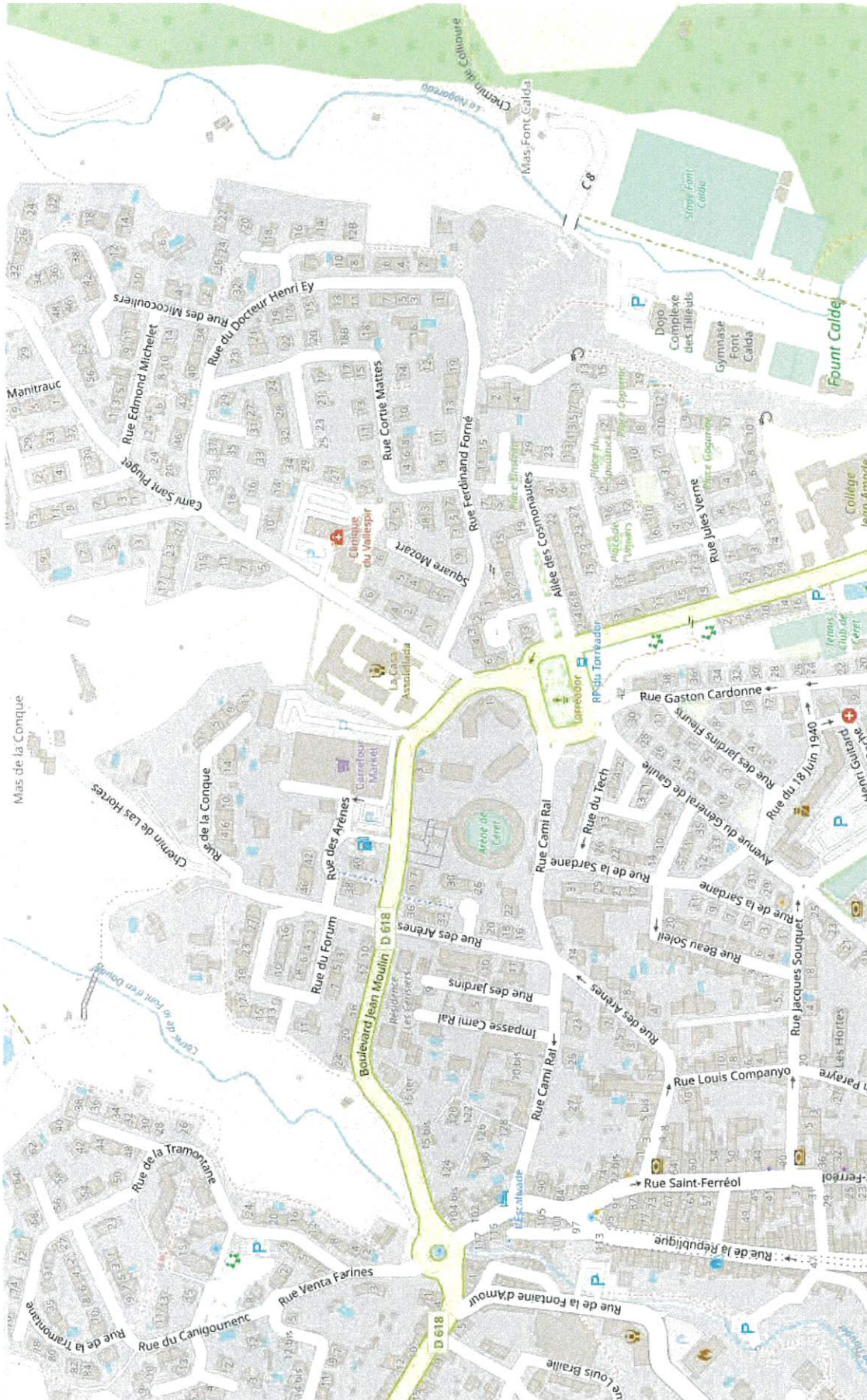
Envoyé en préfecture le 10/06/2026

Reçu en préfecture le 10/06/2026

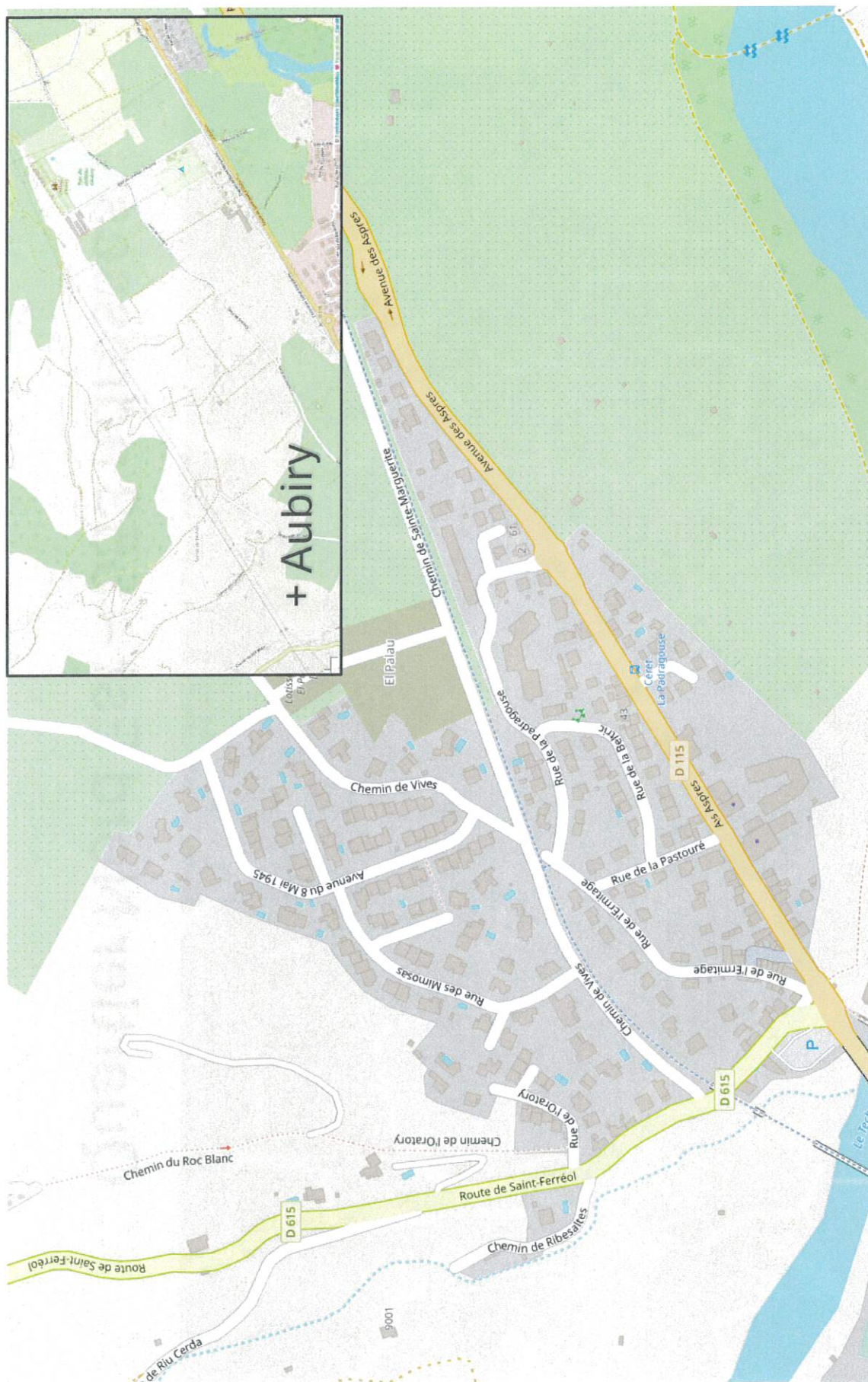
Publié le



ID : 066-216600494-20260603-DCM1062026-DE

Berger
Levfaul

Quartier Nord Est – 553 adresses



Quartier Nord - 347 adresses

Berger
Levfaul

Quartier Ouest – 799 adresses

Berger
Levfaul

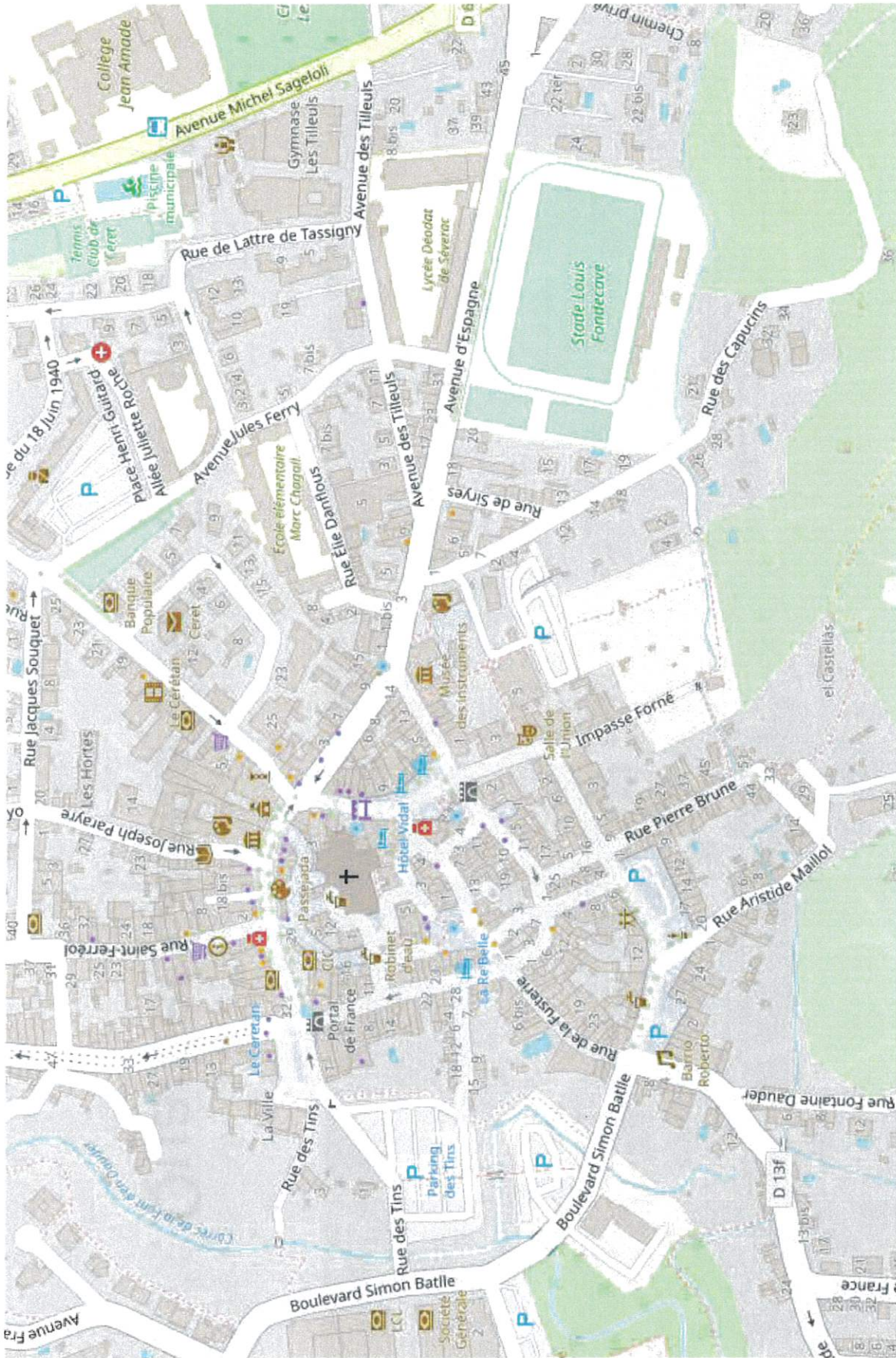
Berger
Levfaul[illegible]

Envoyé en préfecture le 10/06/2026

Reçu en préfecture le 10/06/2026

Publié le

ID : 066-216600494-20260603-DCM1062026-DE



Quartier Vieux Céret – 842 adresse

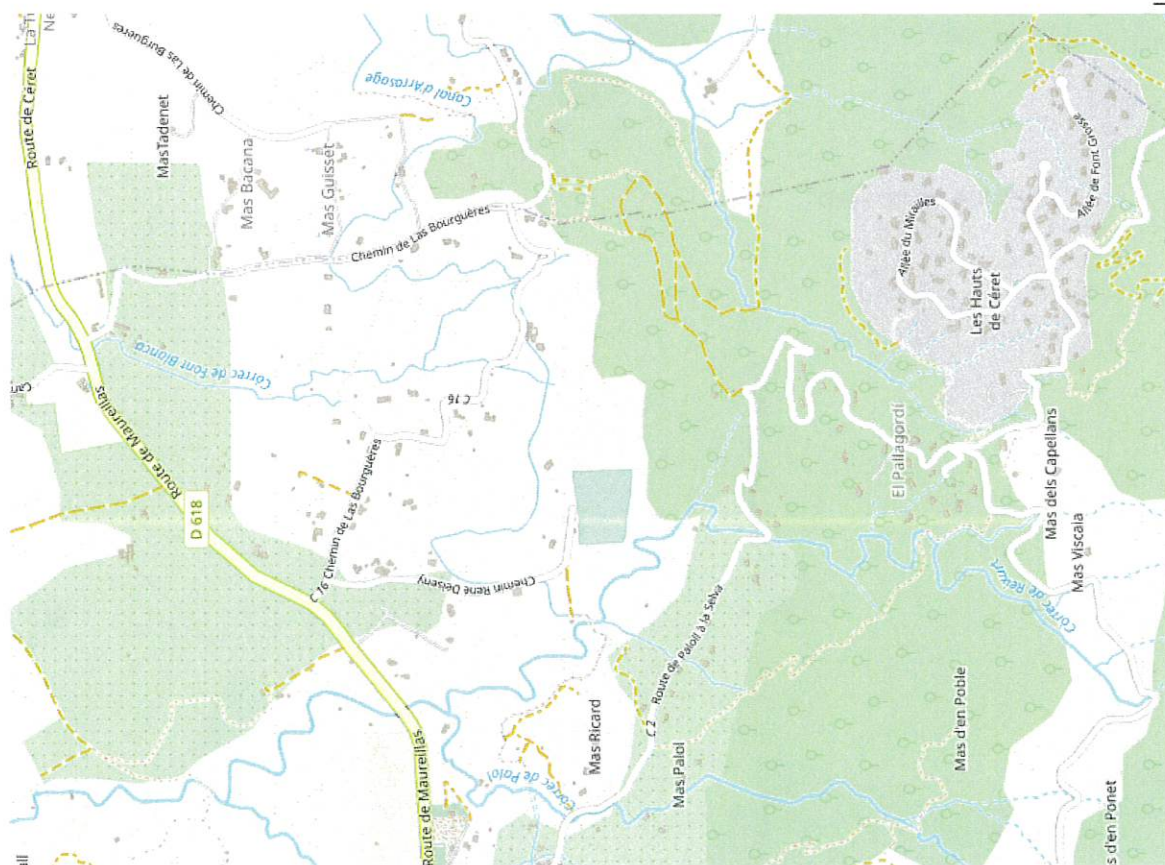
Les écarts - 559 adresses

Envoyé en préfecture le 10/06/2026

Reçu en préfecture le 10/06/2026

Publié le

ID : 066-216600494-20260603-DCM1062026-DE

Berger
Levfaul

LES BOURGUERES/HAUTS DE CERET

Envoyé en préfecture le 10/06/2026

Reçu en préfecture le 10/06/2026

Publié le

ID : 066-216600494-20260603-DCM1062026-DE



MAS GOURCE/SIRIEYS/GUITARD/PUJOL/ DE LA TOURE/ ALAVA







Envoyé en préfecture le 10/06/2026

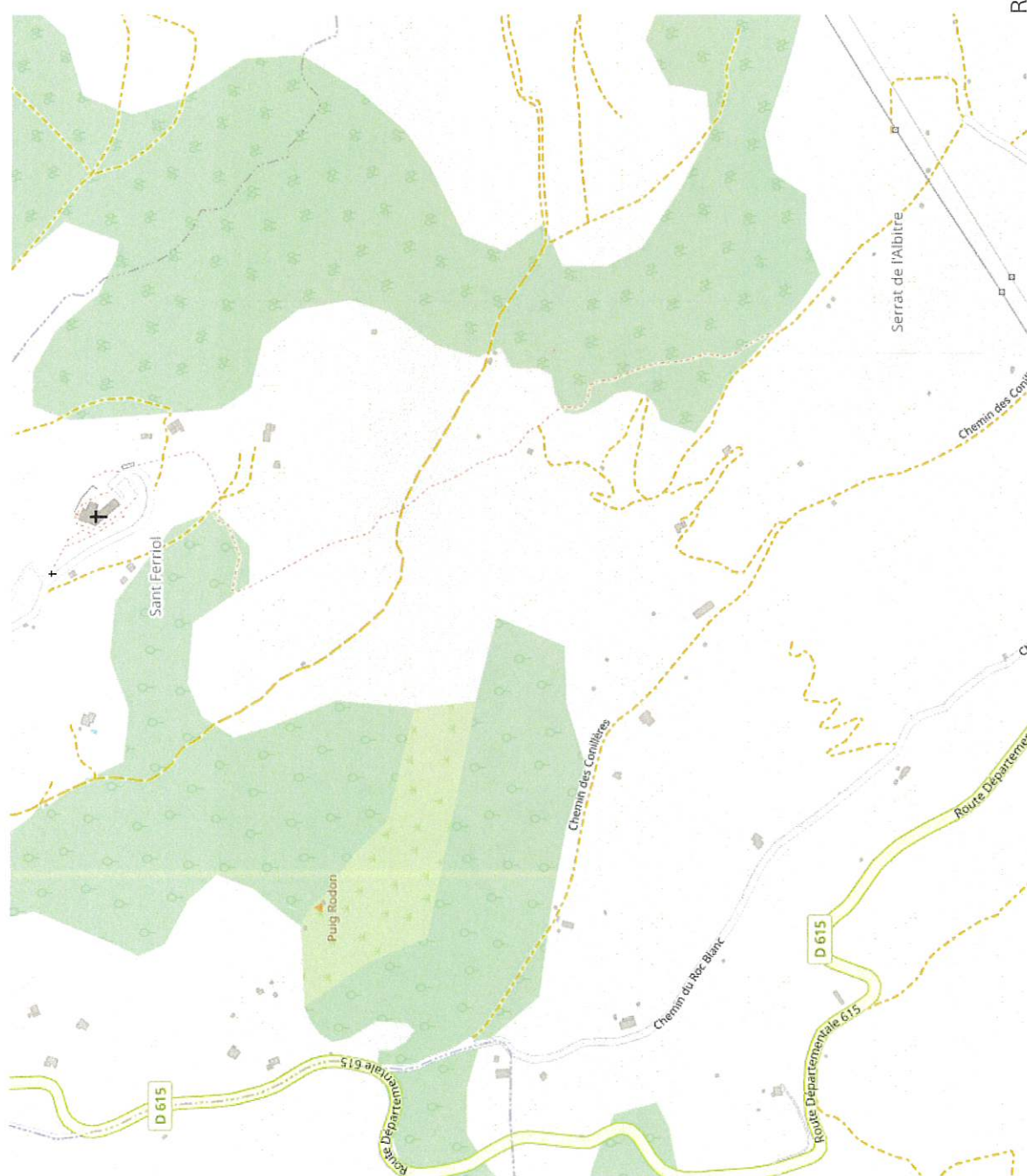
Reçu en préfecture le 10/06/2026

Publié le

ID : 066-216600494-20260603-DCM1062026-DE



RIU CERDA/ROC BLANC/CONILLERES/ST FERRE



Berger
Levfaul